

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 17 décembre 2020

DCM N° 20-12-17-16

**Objet : Modification des autorisations de programme et crédits de paiement.**

**Rapporteur: M. LUCAS,**

Depuis 2011, les principaux projets d'investissement pluriannuels de la Ville sont gérés sous forme d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP). Cette méthode permet de mieux planifier leur mise en œuvre et d'en accroître la visibilité financière en déterminant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération. Elle permet également de garantir la transparence de la programmation et du suivi des grands projets de la collectivité.

Sont également gérés en AP certaines dépenses d'investissement dites "récurrentes", dédiées à l'entretien lourd et/ou au renouvellement des biens de la collectivité. Il s'agit dans ce cas de planifier et suivre ces dépenses via des enveloppes annuelles reconduites chaque année.

L'état des AP/CP doit faire l'objet d'une décision distincte des décisions budgétaire. Il fait l'objet d'une actualisation au moins deux fois par an, lors du vote du Budget Primitif et à l'occasion du Budget Supplémentaire.

La présente délibération consiste principalement à réviser quelques échéanciers prévisionnels de réalisation des projets, notamment afin de payer rapidement les entreprises en soutien face à la crise sanitaire.

**Plusieurs autorisations de programmes voient ainsi leurs crédits de paiement 2020 modifiés :**

- 35 k€ sont transférés de l'AP 13032, relative à la création, rénovation et mise en accessibilité PMR, des espaces verts et des aires de jeux sur l'AP 15036 relative au budget participatif afin de financer la passerelle de Magny.
- Les AP 11003 et 11004 concernant les travaux dans bâtiments scolaires voient leurs crédits de paiements 2020 réajustés respectivement de – 13 k€ et +19 k€ pour être ajustées au plus juste du besoin réel en 2020.
- L'AP 15038 concernant le projet numérique dans les écoles voit ses crédits de dépenses 2020 diminuer de 6 k€.

- L'AP 12020 relative à la rénovation et création de restaurants scolaires voit son montant d'AP et ses crédits de paiement en dépenses 2020 augmenter de 234 k€ afin solder les travaux au restaurant scolaire et local périscolaire de la Seille.
- L'AP 18050 relative au projet nouvelle ville voit ses crédits de dépenses reventilés et être augmentés en 2020 de 134 k€ pour tenir compte de l'avancement réel des travaux.
- L'AP 13028 relative à la rénovation des centres socioculturels voit son montant d'AP et ses crédits de dépenses augmenter de 11 k€ pour solder les travaux du centre Le Quai.
- L'AP 19053 concernant la rénovation des gymnases voit ses crédits de dépenses augmenter de 4 k€ pour le paiement d'études préalables aux travaux qui seront réalisés en 2021.
- L'AP 20056 relative au renouvellement des engins et véhicules de la propreté urbaine voit son montant d'AP augmenter de 368 k€ et ses crédits de dépenses augmenter de 373 k€ pour financer la commande de nouveaux équipements annoncés lors du BS 2020 (mais les crédits n'avaient pas été inscrits sur l'AP).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances et des Ressources entendue ;

VU la Loi ATR du 6 février 1992 ;

VU la dernière délibération des AP/CP du 27 août 2020 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'adapter la prévision pluriannuelle à l'avancée effective de différentes opérations ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'ACTER** les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe.

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires  
 Commissions :  
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgetaires

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,  
 Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 55 Absents : 0 Dont excusés : 0

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**  
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20201217-115318-DE-1-1  
N° de l'acte : 115318

-----  
Délibération rendue exécutoire le 21 décembre 2020  
après affichage et transmission au contrôle de légalité.  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
et par délégation :

Metz le,